



## EXTRAIT du REGISTRE des délibérations du Conseil Municipal du 16 novembre 2023

Le 16 novembre 2023, le Conseil Municipal s'est tenu en mairie sous la présidence de M. Ludovic LEGGERI, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 13 novembre 2023 et affichée à son lieu habituel en mairie le 13 novembre 2023.

Etaient présent-e-s :

Mesdames Laetitia ASCHBACHER ; Catherine JUIN ; Hélène MAXANT.

Messieurs Christophe CHILLET ; Olivier DAVID ; Ludovic LEGGERI ; Jean-Luc ERB ; Romuald HEILLIG ; Gilles PRETAT ; René MATHIOT et Gilles LAFLEUR.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent-e-s excusé-e-s :

Madame Christine LODEWYCKX GRANGER ;

Madame Evelyne FRANK ;

Madame Magali QUIRING;

Madame Anne RIVOAL.

Absent-e-s non excusé-e-s : néant.

Pouvoirs :

Madame Evelyne FRANK à Monsieur Gilles PRETAT ;

Madame Anne RIVOAL à Madame Catherine JUIN.

Présents : 11

Votants : 13

### DELIBERATION N° 9

#### DETERMINATION DE LA TAXE AFFOUAGERE POUR L'ANNEE 2023-2024

*(Rapporteur : Monsieur Jean-Luc ERB)*

Considérant l'aménagement en vigueur et son programme de coupes ;

Considérant le tableau d'assiette des coupes proposé par l'ONF ;

Considérant la délibération sur la destination des coupes issues de la forêt communale ;

Le conseil municipal sera amené à délibérer sur la campagne d'affouages 2023-2024 en complément de la délibération concernant l'assiette et la destination des coupes.

Il sera proposé de fixer le montant de la taxe d'affouage à 10 € la stère.

**Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité, décident de :**

**VALIDER** le montant proposé pour la taxe d'affouage à 10 € la stère ;

**D'AUTORISER** le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Extrait du registre des délibération

Fait et délibéré à Saizerais, le 16 novembre 2023

Le maire, Ludovic LEGGERI